



Panorama

## L'Afssi en partenariat avec Inserm Transfert

Le 22 septembre 2013 par À EVREUX, AURÉLIE DUREUIL

» Mots clés : R&D, Innovation, sciences de la vie

**L'Association française des sociétés de services et d'innovation en sciences de la vie (Afssi)** a profité de son 2e congrès pour signer une convention de partenariat avec Inserm Transfert, filiale de droit privé de l'Inserm. Cet accord vise à développer les collaborations entre la filiale de valorisation et de transfert de connaissances de l'organisme public et les sociétés adhérentes de la jeune association pour des « *projets de preuve de concept dans le cadre de la recherche académique des laboratoires de l'Inserm et pour des programmes européens dans le cadre d'Horizon 2020* », selon les deux partenaires. Quatre axes de travail ont été déterminés. D'abord l'identification « *des entreprises susceptibles de pouvoir collaborer dans des projets de preuve de concept initiés par Inserm Transfert* » et celles qui pourraient « *participer à des projets collaboratifs de recherche financés par le programme-cadre de la Commission européenne Horizon 2020, accompagnés par Inserm Transfert* ». L'accord vise également à « *faire connaître aux membres de l'Afssi les éventuels besoins d'Inserm Transfert pour des projets de preuve de concept ou des projets financés par la Commission européenne* ». Enfin, les deux organismes entendent « *mener une réflexion conjointe afin de contribuer à, ou d'organiser conjointement, des événements visant à mettre en relation entreprises technologiques en recherche de compétences ou de capacités de recherche au sein des laboratoires publics, avec des équipes de recherche publique* ». Philippe Genne, président de l'Afssi s'est montré « *ravi de ce partenariat avec Inserm Transfert* »

L'Afssi est familière de ce type de partenariats. Depuis sa création fin 2012, **l'association a déjà signé deux accords de ce type avec la SATT Conectus Alsace** et Alsace Biovalley. Et d'autres sont en cours de discussions, notamment avec Lyon Biopôle et le Genopole. L'Afssi compte aujourd'hui 100 membres et prévoit d'atteindre 150 adhérents d'ici à la fin 2013, selon Claude-Alain Cudennec, son délégué général. L'association rappelle ainsi que la France compte 300 entreprises potentiellement adhérentes qui représentent un chiffre d'affaires d'un milliard d'euros et 10 000 salariés.